RAPPORT ANNUEL 2000-2001

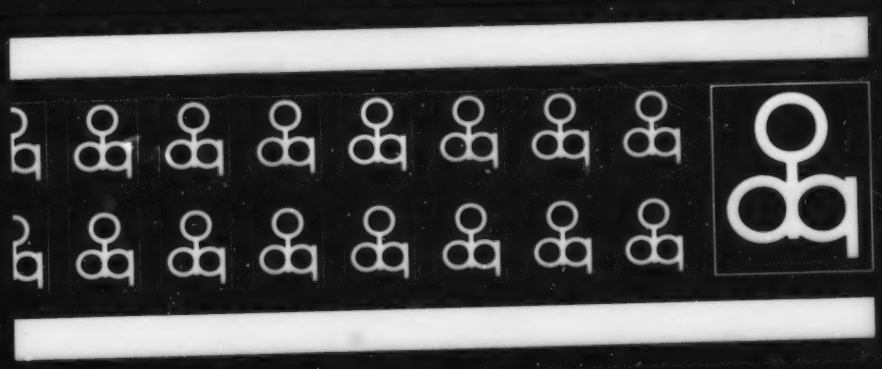

Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

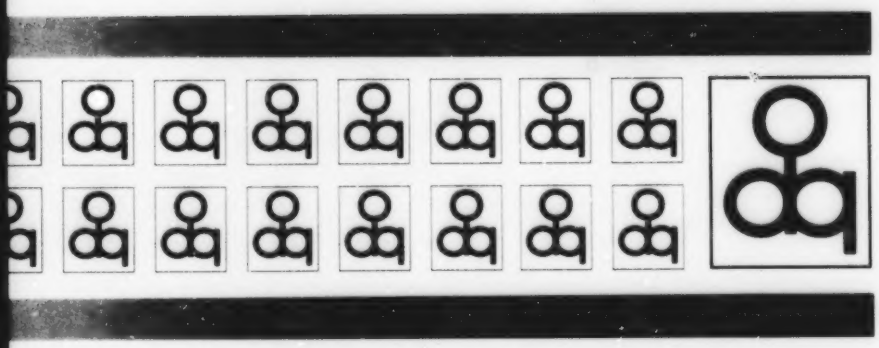

Ordre des denturologistes du Québec

L'Ordre des denturologistes du Québec a pour mission

◆◆◆

de protéger le public de façon exemplaire en assurant une **qualité soutenue** des services dispensés;

◆◆◆

de positionner le denturologiste comme le **professionnel de référence** en matière de prothèses dentaires;

◆◆◆

de mobiliser les membres en suscitant chez eux **l'obsession d'une compétence toujours plus grande** et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

Longueuil, Novembre 2001

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Denis M. Provencher, d.d.

Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Longueuil, Novembre 2001

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2001 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Denis M. Provencher, d.d.

102-01459/

Membres du Bureau

Président

Denis M. Provencher, d.d.

Administrateurs

I - Bas St-Laurent - Gaspesie - Quebec

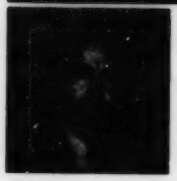

Pierre Gilbert, d.d.

André Verreault, d.d.

II Saguenay - Lac St Jean - Cote Nord

Sylvain Hudon d.d.

III Mauricie - Bois-Francs - IX Estrie

Guy Dugré, d.d.

Richard Allaire, d.d.

X - Montreal

Daniel Bellemare, d.d.

Gérald Lupien, d.d.

Erik Furois, d.d.

VI - Outaouais - Abitibi - Temiscamingue

Tony Sarrapuchiello, d.d.

XII - Laval - Lanaudiere - Laurentides

Denis Naud,

Sylvain Perreault, d.d.

XIII - Monteregie

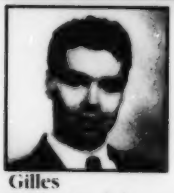

Gilles Guérette, d.d.

Suzane Fiset, d.d.

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Odette Blouin-Cliche

Benjamin Bonneau

Raymond Rocheleau

Comité administratif

Denis M. Provencher, d.d., président

Guy Dugré, d.d., vice-président

Sylvain Perreault, d.d., trésorier

Pierre Gilbert, d.d., administrateur

Raymond Rocheleau, administrateur nommé

Personnel permanent

Directrice générale et secrétaire	Monique Bouchard
Secrétariat	Manon Bouvier
	Linda Ducharme
	Diane Steben

Rapport du président

Denis M. Provencher, d.d.

C'est avec plaisir que l'Ordre des denturologistes vous présente son vingt-septième rapport annuel, dont l'exercice financier se terminait le 31 mars 2001.

Après 25 années au service de ma profession, dont 10 années à titre de président, j'ai décidé de laisser à d'autres ie soin de conduire la destinée de l'Ordre.

Un président ne peut accomplir adéquatement son travail que s'il est bien entouré, et ce fut mon cas. J'ai toujours pu compter sur l'appui indéfectible du personnel qui a maintenu de façon constante son intérêt pour la profession, et tout particulièrement, Mme Monique Bouchard, qui a su diriger avec tact et compétence, et mettre en évidence les dossiers les plus importants.

Au nom du Bureau, du syndic, des présidents et membres de tous les comités, ainsi que tous les denturologistes, je désire leur exprimer notre très grande reconnaissance.

Comme président, j'ai aussi toujours pu compter sur la vigilance et la fidélité des membres du Bureau, dont un président ne peut se passer. Je les en remercie.

Finances de l'Ordre

Pour une huitième année consécutive, la cotisation de l'Ordre n'a pas été augmentée. Cette année, nous avons inscrit un surplus modeste de 5 900$. Ce surplus s'inscrit dans les efforts d'une gestion serrée, et c'est tout à l'honneur des gestionnaires et administrateurs.

Il est intéressant de noter, que depuis que j'ai l'honneur de diriger le Bureau, nos dettes sont passées de 116 000$ à zéro, et que nos surplus accumulés sont passés de 73 000$ à 286 000$. Notre condo à Longueuil est entièrement payé et nous pouvons compter sur un bon coussin. J'avais émis l'objectif d'augmenter notre surplus jusqu'à la valeur de trois mois de notre budget, et nous pouvons dire : mission accomplie !

Perquisition par le syndic de l'Ordre des dentistes chez l'un de nos membres

Nous avons suivi ce dossier de près, puisqu'il remettait en cause deux principes fondamentaux, soit la confidentialité des dossiers, ainsi que les pouvoirs d'un syndic dans un autre ordre que le sien, en vertu du Code des professions.

Comme nous le soupçonnions, le juge a confirmé la confidentialité des dossiers, et renié le droit du syndic des dentistes d'agir dans tous les ordres autres que le sien.

De ce fait, il a ordonné la cassation et l'annulation du mandat de perquisition, et mentionné que son exécution fut faite dans l'illégalité. Nous espérons que ce jugement amènera une ère de collaboration entre les syndics des ordres, comme aurait du le faire le syndic de l'Ordre des dentistes.

Expodent 2000

Depuis près de 20 ans, Expodent a toujours su rallier les denturologistes, et Expodent 2000 n'a pas fait exception. Le congrès s'est tenu cette année à Trois-Rivières. Les commentaires, tant des exposants que des denturologistes, furent enthousiastes, et j'adresse nos félicitations à M. Guy Dugré, d.d. et son comité pour cette réussite incontestable. Les conférenciers furent appréciés, les activités connexes amusantes et la qualité des exposants de tout premier ordre. Ce qui prouve qu'il est possible de sortir de Montréal et Québec, et avoir du succès.

Lignes directrices en implantologie

Un nouveau comité a été créé, et il était composé de denturologistes ayant de l'expérience en implantologie. Ils avaient pour tâche, d'écrire à l'intention de leurs confrères des lignes directrices en implantologie. Ce comité travaille très fort, et vous devriez recevoir le résultat de leurs travaux dans les mois à venir.

Les implants : Ouverture de la loi

L'une des recommandations du comité d'implantologie, fut de demander au Bureau d'actualiser la Loi sur la denturologie, afin de suivre les avancés technologiques. Le Bureau s'est montré favorable à une telle démarche.

Dépliant

Nous avons publié un dépliant s'intitulant *«Les raisons d'opter pour les prothèses sur implants»*. Il fut très bien reçu par les membres et les commandes furent excellentes. Merci au comité des affaires professionnelles pour leur excellent travail !

Règlement

Un règlement longtemps attendu a été adopté par le Bureau, soit celui sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation. Il est présentement à l'Office. Trois autres de nos demandes de modifications à des règlements sont toujours en attente à l'Office.

Mobilité de la main-d'oeuvre

Une entente est intervenue entre tous les représentants des provinces, et le document final reste à être soumis pour adoption par le Bureau. Nous devrons travailler dans l'année qui vient à modifier certains règlements, afin de les rendre compatibles avec les clauses de cette entente.

Incorporation

L'Ordre a participé au comité qui avait à faire avancer ce dossier auprès de l'Office et du ministre. Un projet de loi devrait être adopté sous peu. Chaque ordre aura alors à établir dans quelle mesure l'ouverture de la profession sera grande. Nous avons actuellement des ouvertures par notre code de déontologie, et elles seront sans doute élargies pour satisfaire nos professionnels, et se rendre conformes à la loi qui sera adoptée.

Les hygiénistes : la prise d'empreintes

Nous avons du intervenir devant diverses instances, face à des textes inopportuns qui prétendaient que les hygiénistes dentaires avaient le droit de prendre des empreintes. Tous les intervenants se sont entendus pour affirmer que la prise d'empreintes par les hygiénistes est contraire à la loi. Nous savons que ce geste est enseigné actuellement par certains cégeps, et nous ferons des efforts pour que ces institutions respectent les lois en vigueur.

Mise à jour du système professionnel

Depuis près de 7 ans, nous discutons de réforme majeure à notre système professionnel. Les changements de ministres et de responsables à l'Office des professions, ont fait varié la vitesse d'avancement de ce dossier.

Cependant, le plan d'action sur la mise à jour du système professionnel, présenté par la Ministre Linda Goupil, semble être sur la bonne voie.

Entre autre, un des projets du plan d'action, soit celui sur l'incorporation est à toute fin pratique terminé. En ce qui concerne celui qui nous touche de près, soit le groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier, évolue très rapidement.

Espérons que nous aurons une stabilité politique suffisante pour mener à bon port cette réforme qui gruge beaucoup d'énergie.

Implication

Au moment où j'écris ces lignes, je suis en quelque sorte à la retraite. J'aimerais une dernière fois souligner l'apport considérable des dizaines d'administrateurs et membres de comités qui se sont succédés au cours des années. Sans leur implication, un petit ordre comme le nôtre ne pourrait réussir comme il l'a fait. Je souhaite que lorsque vous serez sollicité, vous accepterez à votre tour de mettre votre épaule à la roue.

Rapport de la direction

Monique Bouchard
Directrice générale et secrétaire

Activités du Bureau

Au cours de l'année 2000-2001, le Bureau s'est réuni à trois (3) reprises pour des assemblées régulières et a tenu une (1) assemblée spéciale.

Les principales résolutions sont les suivantes:

Élection / Nomination

Élection de MM. Guy Dugré, d.d., Pierre Gilbert, d.d., Sylvain Perreault, d.d. et Raymond Rocheleau, administrateur nommé, comme membres du Comité administratif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Sylvain Perreault, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. Serge Tessier, d.d., au poste d'inspecteur au comité d'inspection professionnelle.

Mandat de 2 ans pour les membres du comité de discipline, soit : M. Robert Cabana, d.d., M. Denis Beauregard, d.d., Mme Marielle Giasson, d.d. et M. François Zilio, d.d..

Création d'un comité d'implantologie composé de MM. Gilles J. Beauchemin, d.d., Denis Beauregard, d.d., Robert Cabana, d.d., André Desrosiers, d.d., Gérald Fournier, d.d., Yvan Lavallée, d.d., Yves Normand, d.d. et Denis M. Provencher, d.d., dont le mandat consiste à établir les lignes directrices en implantologie.

Adoption du projet de règlement sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Décisions administratives et financières

Adoption du plan de communication 2000-2001.

Adoption du bilan financier au 31-03-00.

Adoption des états financiers mensuels.

Comités

Adoption des rapports d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport du président concernant les activités du Comité administratif.

Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Activités du Comité administratif

Le Comité administratif s'est rencontré à huit (8) reprises pour des assemblées régulières.

En conformité avec ses responsabilités, il a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur soumission au Bureau.

Les principales résolutions sont les suivantes:

Résolutions de poursuites et perquisitions en pratique illégale.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 16 septembre 2000 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières.

Étude des prévisions budgétaires 2001-2002.

Imposition de cours à un (1) membre suite à des recommandations du comité de discipline.

Entente avec un membre concernant le paiement des amendes et frais disciplinaires.

Autorisation d'une dépense de 4 500$ pour le développement d'un plan de communication.

Mise à jour de l'équipement pour internet au montant de 1 800$.

Résolution autorisant la radiation du prêt hypothécaire au montant de 45 525.61$.

Engagement d'une nouvelle secrétaire.

Ajustement des salaires des secrétaires.

Autorisation d'acquérir un photocopieur au montant de 10 000$.

Demande de soumissions à neuf (9) firmes comptables pour la vérification des états financiers.

Imposition de cours à un (1) membre suite à sa réinscription.

Syndics adjoints

Yves Godbout, d.d.

Colette Larose, d.d.

Syndics correspondants

Normand Bellerive, d.d.

Pierre Cantin, d.d.

Monique Champoux, d.d.

Isabelle Cloutier, d.d.

Richard D'Aoust, d.d.

Pierrette Milot, d.d.

Louis Raby, d.d.

Secrétaire

Manon Bouvier

Syndic

Daniel Bergeron, d.d.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec a enregistré 148 plaintes relatives à 118 denturologistes, concernant la qualité ou le prix des services professionnels rendus à la population.

Le règlement des différends

Le nombre de différends soumis à la conciliation : 108, soit :

42	dossiers réglés par une conciliation entre patients et denturologistes;
58	dossiers sont à l'étape de conciliation avec le denturologiste;
08	dossiers ont été fermés, la conciliation ayant été refusée par une des parties.
108	
39	dossiers ont été fermés sans conciliation et ce, pour diverses raisons: rien de dérogatoire, hors délai, plainte non-fondée, plaignant retire sa plainte, plaignant devant la Cour des petites créances ou sans nouvelle du plaignant.
147	
1	dossier fait l'objet d'une plainte disciplinaire.
149	

Dossiers remis au comité de discipline.

Le syndic a remis 7 plaintes au comité de discipline.

Aucun dossier n'a été remis au conseil d'arbitrage des comptes.

3 dossiers ont été remis au comité de révision des plaintes.

Comité de discipline

Présidente
Me Micheline Leclerc

Membres

Denis Beauregard, d.d.

Robert Cabana, d.d.

Marielle Giasson, d.d.

Marielle Lapierre, d.d.

François Zilio, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Le comité de discipline a siégé à 17 reprises et a entendu 7 plaintes.

Nature des plaintes entendues par le comité en 2000-2001

Nombre de plaintes	Déontologie Art.	Code des professions Art.	Tenue des dossiers Art.	Loi sur la denturologie Art.
1	4, 6.7, 14, 61-4	59.2	2.02 c) e) f) g) j)	7
2	68			
1			2.02 c) d) e) f)	
1	14, 17, 18, 24, 32.1, 61.1, 61.4	59.2	2.02 e) g)	
1	14		3.03	
1	13, 22.1	59.1		

Décisions concernant les 7 plaintes

4 plaintes - Intimés reconnus coupables

1 plainte - Décision à venir

2 plaintes - Auditions en cours

Sanctions imposées dans les 4 plaintes:

3 plaintes : Amendes se chiffrant entre 600.00$ et 1 500.00$ plus frais.

1 plainte : Amende de 2 800$ plus frais et concurremment radiation 3 mois - 12 mois - 6 mois - 1 mois.

Recommandation de se soumettre à un programme visant à faciliter sa réintégration à l'exercice de sa profession.

Comité d'inspection professionnelle

Président
Alphonse Pettigrew, d.d.

Membres du comité et inspecteurs

Monique Gemme, d.d.

Bruno Leclerc, d.d.

Eric Picard, d.d.

Inspecteurs

Marc Belleville, d.d.

Isabelle Gagnon, d.d.

Serge Tessier, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Linda Ducharme

Programme 2000 - 2001

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 140 membres représentant 121 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 179 membres représentant 144 cabinets inspectés de 1988 à 1993.

Travail du comité

Préparation et envoi de 192 avis d'inspection.

En résumé,

Rédaction des 192 rapports de visites:

22	membres visités ont reçu une lettre de félicitations: ils démontraient une pratique excellente en conformité avec les règlements.
170	membres visités ont reçu une lettre contenant des recommandations.
09	dossiers ont été référés au syndic.

Il n'y a eu aucune recommandation au Bureau.

Statistiques concernant les 192 inspections professionnelles effectuées en 2000-2001

Nombre de membres visités

55 dans la région I

06 dans la région II

02 dans la région III

01 dans la région IV

53 dans la région V

0 dans la région VI

51 dans la région VII

24 dans la région VIII

Émission de permis

27 membres inscrits en 1974

17 membres inscrits en 1976

08 membres inscrits en 1977

19 membres inscrits en 1978

10 membres inscrits en 1979

07 membres inscrits en 1980

11 membres inscrits en 1981

01 membre inscrit en 1982

04 membres inscrits en 1984

04 membres inscrits en 1985

01 membre inscrit en 1986

13 membres inscrits en 1987

16 membres inscrits en 1988

12 membres inscrits en 1989

04 membres inscrits en 1990

03 membres inscrits en 1991

01 membre inscrit en 1992

04 membres inscrits en 1993

04 membres inscrits en 1994

03 membres inscrits en 1995

05 membres inscrits en 1996

05 membres inscrits en 1997

04 membres inscrits en 1998

08 membres inscrits en 1999

01 membre inscrit en 2000

Emplacement du cabinet

Résidence	42
Édifice commercial	99
Clinique dentaire	51

Activités professionnelles

Fabrication personnelle	190
Prothèse immédiate	171
Prothèse partielle	191
Prothèse sur implants	90
Matériel empreinte finale	178
Maquette d'articulation	175
Cire seulement	50

Nombre de cabinets

Membres ayant 1 cabinet	88
Membres ayant 2 cabinets	66
Membres ayant 3 cabinets	28
Membres ayant 4 cabinets	07
Membres ayant 5 cabinets	02
Membre ayant 6 cabinets	01

Formation continue

Ordre	94
Autres	116

Collaboration avec les dentistes

Collaboration étroite	116
Au niveau de la référence	76

Le nombre d'années de pratique en moyenne sur les 192 inspections est de 16 ans.

Le nombre de visites que les denturologistes proposent aux patients en moyenne est de 4.8

Pratique

Seul	156
En société	32
Employé	02
Autres	02

Recommandations

Compléter le dossier patient conformément au règlement.	106
Voir à ce que la stérilisation soit adéquate.	18
Se procurer un crachoir hygiénique.	05
Se procurer une lampe directionnelle.	02
Voir à ce que le cabinet de consultation garde l'anonymat.	01
Afficher le permis d'exercice.	14
Afficher le code de déontologie.	26
Afficher le règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.	51
Enlever un diplôme non relié à l'exercice de la profession.	02
Voir à la propreté des locaux.	03
Tenir les dossiers à l'endroit du cabinet inspecté.	04
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuels.	18
Se procurer un distributeur à verres.	36
Se procurer un distributeur à savon.	08
Voir à l'aménagement d'une entrée principale donnant accès directement à son cabinet.	01

Comité de révision

Président
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Membres du comité

Pierre-Paul Landry, d.d., membre (président substitut)

Richard Arsenault, d.d., membre

Benjamin Bonneau, administrateur nommé

Secrétaire

Monique Bouchard

Secrétaire substitut

Diane Steben

Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

Rencontres

Depuis le 1er avril 2000, le comité a reçu 3 demandes d'avis.

Décisions

Suite aux rencontres concernant ces demandes d'avis, les décisions suivantes ont été rendues :

Dans un dossier, le comité en est arrivé à la conclusion que la demande se voulait irrécevable.

Dans un dossier, la patiente a retiré sa demande.

Dans un dossier, le comité en arrive à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de porter plainte.

Comité de la pratique illégale

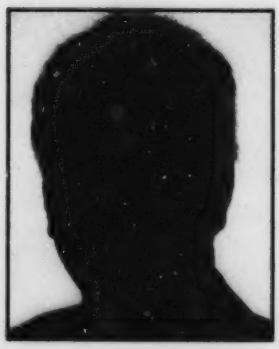

Responsable
André L. Côté, d.d.

Secrétaire	
Diane Steben	
Dossiers en cours au 1er avril 2000	**25**
Nouvelles enquêtes et poursuites	2
TOTAL	**27**
Dossiers fermés	1
Dossiers en cours au 31/03/01	**26**

No	Noms		Jugements rendus en 2000-2001	Fermés	Perquisitions
540	Pierre Bédard				
566	Marc Sadovsky				
573-574	Guy Mayné				
579	Bernard Martel				
580	Bernard Martel				
582	Luc Desjcans				
585	Bernard Martel				
593-594	Pierre Bolduc				
599	Marcel Verreault				
600	Roland Roy				
605	Guy Mayné				
609	Jean-Marc Prince				
611	Michel Cantin				
612618619	Pierre Bédard	(Outrage)			
612618619	Marie Suzane Larivée	(Injonction)			
612	Pierre Bédard				
612	Marie Suzane Larivée				
618	Pierre Bédard				
619	Marie Suzane Larivée				
620	Guy Mayné				
621	Michel Attias				
622	François Lavoie	600.00			Amende payée

Nouvelles enquêtes et poursuites

623	Marc Sadovsky	Perquisition 06/11/00 - Procès 17/08/01
624	Edgard Alberti	Perquisition 06/11/00 - Procès 03/05/01

Comité de la formation continue

Responsable

Sylvain Perreault, d.d.

Membres du comité

Jacques Chabot, d.d.

Patrice Deschamps, d.d.

Secrétaire du comité

Monique Bouchard

Secrétaire

Diane Steben

Le mandat

Le mandat du comité de formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

Le comité de formation continue s'est réuni une fois depuis le 1er avril 2000, et voici les principales activités du comité pour l'année 2000-2001.

Le comité s'est penché sur plusieurs points spécifiques concernant le CIRED; des réponses sont attendues.

Programme triennal de perfectionnement

Le programme triennal de perfectionnement s'est terminé en janvier 2001.

Depuis les trois dernières années, nous devons reconnaître que l'orientation que l'Ordre des denturologistes du Québec s'est donnée en matière de formation continue, est un succès sur toute la ligne.

La performance des denturologistes et la rigueur de ceux-ci, en matière de formation continue, sont citées en exemple dans plusieurs autres ordres professionnels.

Cours de formation pour les membres

Encore une fois cette année, le comité a accrédité plusieurs nouveaux cours, ainsi que diverses formations dispensées aux denturologistes.

Entre autres, lors du congrès Expodent 2000, plus de 300 denturologistes ont profité de l'occasion pour suivre des formations qui leur étaient offertes.

Comité des affaires professionnelles

Responsable
Gilles Guérette, d.d.

Membres du comité

Gilles Jules Beauchemin, d.d.

Pierre-Paul Landry, d.d.

Pierre Tremblay, d.d.

Secrétaire du comité

Diane Steben

Le mandat

Le mandat du comité des affaires professionnelles consiste au développement de projets dans l'intérêt de la profession.

Les principales activités pour l'année 2000-2001

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises et voici ses principales activités pour 2000-2001.

. Le comité a travaillé et finalisé un nouveau dépliant intitulé «*Les raisons d'opter pour les prothèses sur implants*».

. Le comité a rencontré à plusieurs reprises la Fédération des Caisses Populaires Desjardins, afin de tenter une entente concernant une assurance collective.

. Le comité a travaillé et présenté : une fiche de référence en implantologie; un dossier patient en implantologie ; un document de consentement pour implants dentaires.

Comité de la formation

Président
Denis M. Provencher, d.d.

Membres du comité

Denis M. Provencher, d.d., représentant de l'Ordre.

Sylvain Perreault, d.d., représentant de l'Ordre.

Pierre Brazé, d.d., représentant de la Fédération des Cégeps.

Suzane Fiset, d.d., représentante de la Fédération des Cégeps.

Jean-Pierre Fons, représentant du Ministère de l'Éducation.

Monique Bouchard, directrice générale et secrétaire.

Le 3 septembre 1997, entrait en vigueur le règlement sur le comité de la formation des denturologistes.

Le mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

Les rencontres

Depuis le 1er avril 2000, le comité de la formation s'est réuni une fois.

Les sujets de discussion ont porté sur le nouveau programme de denturologie, ainsi que sur le programme d'alternance travail-études.

La direction des études du Collège Édouard-Montpetit a suspendu temporairement le programme d'alternance travail-études et son financement.

La direction des études procède au suivi d'implantation du nouveau programme en denturologie, et les résultats de cette étude devraient être disponibles bientôt.

Le comité s'est penché également sur le règlement sur les équivalences de diplôme et de formation.

Il fut aussi question des changements apportés au plan de classification du personnel de soutien des Collèges d'enseignement général et professionnel.

Tableau des membres

Permis en vigueur au 1er avril 1999	928
Permis délivrés durant l'année	66
Nouveaux membres	26
Réadmissions	16
Inscriptions	24
Permis révoqués durant l'année	55
Démissions	46
Radiations	05
Décès	04
Permis temporaire et restrictif	0
Permis en vigueur au 31 mars 1999	928
Nombre total des membres inscrits au Tableau au 31 mars 2000	939

RÉPARTITION DES MEMBRES EN POURCENTAGE SELON LES RÉGIONS ÉLECTIVES AU 31 MARS 2000

Région		Nombre	Pourcentage
I	Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Québec	160	17.0 %
II	Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord	53	5.7 %
III	Mauricie - Bois-Francs	59	6.3 %
IV	Estrie	37	3.9 %
V	Montréal	209	22.3 %
VI	Outaouais-Abitibi-Témiscamingue	48	5.1 %
VII	Laval -Lanaudière - Laurentides	160	17.0 %
VIII	Montérégie	213	22.7 %
	TOTAL	939	100 %

Montant de la cotisation annuelle	$661.00	01/04/1999

Rapport financier annuel au 31 mars 2001

Sommaire

Ordre des denturologistes du Québec

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 19

ÉTATS FINANCIERS

Bilan 20

Résultats 21

Évolution des actifs nets 22

Flux de trésorerie 23

Notes complémentaires 24 à 26

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 27 à 33

☐ 655 boulevard Crémazie Est , Montréal, Qué. H2M 2K9
Tel.: (514) 384-3620 Fax: (514) 384-3710

☐ 1124 boulevard Iberville, bureau 201, Repentigny, Qué. J5Y 3M6
Tél.: (450) 654-2678 Fax: (450) 654-0509

Courriel : belziletremblay@belziletremblay.com

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de:

«L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC»

Nous avons vérifié le bilan de **«L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC»** au **31 mars 2001**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

19

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2001**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De Palma, Gosselin
Société en nom collectif

De Palma, Gosselin

Comptables agréés

Montréal,
le 12 avril 2001.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
BILAN
AU 31 MARS 2001

	2001			2000
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	**Total**	Total
	$	$	**$**	$
ACTIF				
COURT TERME				
Encaisse	34 740	-	**34 740**	24 943
Dépôts à terme, 5%	230 000	-	**230 000**	290 000
Amendes à recevoir des membres - discipline	35 965	-	**35 965**	31 412
Autres débiteurs	10 252	-	**10 252**	-
Charges payées d'avance	2 400	-	**2 400**	2 749
Effets à recevoir encaissables au cours du prochain exercice	6 852	-	**6 852**	10 171
	320 209	-	**320 209**	359 275
EFFETS À RECEVOIR (note 5)	55 814	-	**55 814**	62 866
IMMOBILISATIONS (note 6)	-	212 200	**212 200**	217 445
	376 023	212 200	**588 223**	639 586
PASSIF				
COURT TERME				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	28 039	-	**28 039**	36 987
Cotisations perçues d'avance	61 421	-	**61 421**	57 956
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	-	-	9 529
	89 460	-	**89 460**	104 472
DETTE À LONG TERME (note 7)	-	-	-	42 270
	89 460	-	**89 460**	146 742
ACTIFS NETS				
NON AFFECTÉS	286 563	-	**286 563**	327 198
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	-	212 200	**212 200**	165 646
	286 563	212 200	**498 763**	492 844
	376 023	212 200	**588 223**	639 586

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ **PRÉSIDENT;**

_____ **TRÉSORIER.**

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001			2000
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total	Total
	$	$	$	$
PRODUITS				
Opérations courantes (annexe 1)	640 770	-	**640 770**	640 226
Pratique illégale (annexe 2)	1 181	-	**1 181**	19 800
Comité de discipline (annexe 3)	28 306	-	**28 306**	21 433
	670 257	-	**670 257**	681 459
CHARGES				
Opérations courantes (annexe 1)	386 483	-	**386 483**	379 296
Pratique illégale (annexe 2)	10 968	-	**10 968**	23 117
Comité de discipline (annexe 3)	135 056	-	**135 056**	77 266
Inspection professionnelle (annexe 4)	32 969	-	**32 969**	27 096
Autres comités (annexe 5)	108 741	-	**108 741**	136 129
Amortissement des immobilisations	-	17 635	**17 635**	16 075
Perte sur disposition d'immobilisations	-	1 600	**1 600**	-
	674 217	19 235	**693 452**	658 979
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS) AVANT L'ÉLÉMENT SUIVANT	(3 960)	(19 235)	**(23 195)**	22 480
AUTRE PRODUIT (note 8)	29 114	-	**29 114**	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	25 154	(19 235)	**5 919**	22 480

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001			2000
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	**Total**	Total
	$	$	**$**	$
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT	327 198	165 646	**492 844**	470 364
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	25 154	(19 235)	**5 919**	22 480
	352 352	146 411	**498 763**	492 844
Virements interfonds (note 9)	(65 789)	65 789	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	286 563	212 200	**498 763**	492 844

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	**5 919**	22 480
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	**17 635**	16 075
Perte sur disposition d'immobilisations	**1 600**	-
	25 154	38 555
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Amendes à recevoir des membres	**(4 553)**	6 105
Autres débiteurs	**(10 252)**	-
Charges payées d'avance	**349**	521
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	**(8 948)**	14 794
Cotisations perçues d'avance	**3 465**	(104)
	5 215	59 871
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Effets à recevoir	**(381)**	(5 445)
Encaissement des effets à recevoir	**10 752**	11 145
Acquisition d'immobilisations	**(14 340)**	(15 728)
Produit de disposition d'immobilisations	**350**	-
	(3 619)	(10 028)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	**(51 799)**	(8 847)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS	**(50 203)**	40 996
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	**314 943**	273 947
LIQUIDITÉS À LA FIN	**264 740**	314 943

LES LIQUIDITÉS COMPRENNENT L'ENCAISSE ET LES DÉPÔTS À TERME

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des denturologistes du Québec, est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

NOTE 2 - PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre informatif seulement. Ce budget a été approuvé par le bureau de l'Ordre le 31 mars 2000.

NOTE 3 - COMPARAISON AVEC L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2000 donnés pour fins de comparaison, ont été réagencés en fonction du mode de présentation adopté pour 2001. Ainsi, les amendes à recevoir pour pratique illégale qui étaient présentées antérieurement à titre d'actif à court terme sont maintenant présentées à titre d'effets à recevoir à long terme moins l'estimation de la portion encaissable à court terme.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2000, donnés pour fins de comparaison, ont été vérifiés par un autre vérificateur.

NOTE 4 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds:

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations.

Comptabilisation des revenus:

Les droits d'admission sont portés aux résultats de l'exercice au moment de la demande d'admission.

Les amendes pour le comité de discipline et de pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité de discipline ou par le jugement de la Cour.

NOTE 4 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissements:

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants:

Immeuble	4%
Mobilier et équipement de bureau	20%

NOTE 5 - EFFETS À RECEVOIR

	2001	2000
	$	$
Amendes à recevoir pour pratique illégale, encaissables selon différentes modalités	**62 666**	73 037
Portion encaissable à court terme	**(6 852)**	(10 171)
	55 814	62 866

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
	$	$	$	$
CORPORELLES				
Immeuble	293 160	125 860	**167 300**	174 340
Mobilier et équipement de bureau	191 493	146 593	**44 900**	43 105
	484 653	272 453	**212 200**	217 445

NOTE 7 - DETTE À LONG TERME

	2001	2000
	$	$
Hypothèque immobilière sur l'immeuble, 7.575%, remboursable par mensualités de 1 089 $, incluant les intérêts	-	51 799
Versements exigibles à court terme	-	9 529
	-	42 270

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

NOTE 8 - AUTRE PRODUIT

Le 9 mars 2001, le Fonds de développement en denturologie (F.D.D.) a cessé ses opérations et a procédé à la liquidation volontaire de ses actifs en faveur de l'Ordre des denturologistes du Québec en transférant ses liquidités nettes au montant de 29 114 $.

Les liquidités nettes se détaillent comme suit:

	$
Encaisse	29 693
Taxes de vente à recevoir	171
	29 864
Comptes à payer	(750)
	29 114

NOTE 9 - VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 65 789 $ (24 575 $ en 2000) a été transféré au fonds d'immobilisations afin d'assumer les acquisitions d'immobilisations et les versements de la dette à long terme.

NOTE 10 - INSTRUMENT FINANCIER

Risque de crédit:

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses débiteurs et effets à recevoir et comptabilise une dépense pour les créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ANNEXE 1 - PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	**589 476**	598 000	593 548
Cotisations antérieures récupérées	**730**	-	-
Dépliants	**5 792**	10 000	9 974
Dossiers patients	**9 040**	7 000	7 415
Formation continue (articles éducatifs)	**10 890**	7 000	2 010
Inscription et admission	**3 850**	4 000	4 350
Revenus d'intérêts	**19 052**	17 000	18 337
Journal - Présence	**625**	2 000	2 175
Plaques A.T.M.	**-**	-	300
Tableau des membres	**1 315**	2 000	2 117
	640 770	647 000	640 226

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ANNEXE 1 - PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES (suite)

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
CHARGES			
Dépliants	10 251	13 000	13 739
Abonnements, souscriptions et cotisations	9 143	9 000	9 142
Assemblée générale et spéciale	4 848	3 000	6 847
Assurances générales	3 542	5 500	4 528
Mauvaises créances	4 313	3 500	17 797
Dépenses générales	2 711	3 500	3 158
Dossiers patients	5 452	2 100	2 095
Entretien, réparations et énergie	24 024	22 500	21 216
Élections	-	-	2 627
Frais bancaires	2 432	2 300	1 927
Frais de vérification	5 800	7 000	6 800
Imprimerie et papeterie	11 057	11 100	9 914
Journal - Présence	6 516	12 000	9 775
Location - équipement et salle	385	2 000	385
Rapport annuel	3 898	4 000	3 519
Salaires et charges sociales	194 103	194 225	192 532
Tableaux des membres de l'Ordre	2 535	2 500	2 175
Taxes et permis	7 793	8 000	7 957
Télécommunications	9 846	12 000	10 200
Orientations stratégiques	50 927	33 000	22 015
Frais d'informatique	4 366	2 000	3 178
Timbres et messageries	19 818	24 000	23 545
Intérêts sur la dette à long terme	2 723	5 000	4 225
	386 483	381 225	379 296
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	254 287	265 775	260 930

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ANNEXE 2 - PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
PRODUITS			
Amendes	1 181	10 000	19 800
CHARGES			
Honoraires	144	2 000	816
Frais de séjour et de déplacements	216	1 400	332
Honoraires juridiques (Montréal)	7 693	7 000	19 091
Déboursés légaux (Montréal)	759	1 000	703
Honoraires juridiques (Québec)	-	5 000	448
Déboursés légaux (Québec)	-	2 000	-
Investigation professionnelle	2 156	4 000	1 727
	10 968	22 400	23 117
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(9 787)	(12 400)	(3 317)

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ANNEXE 3 - PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE DISCIPLINE

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
PRODUITS			
Amendes	**28 306**	20 000	21 433
CHARGES			
Honoraires de présence	**3 360**	2 000	2 064
Frais de séjour et de déplacements	**3 367**	2 500	1 738
Honoraires juridiques	**59 556**	37 500	42 179
Frais de huissiers	**4 026**	2 000	2 838
Salaires	**19 282**	19 125	19 126
Sténographe	**8 430**	4 000	7 219
Frais d'enquêtes et d'avocats	**618**	1 000	794
Tribunal des professions	**36 417**	6 000	1 308
	135 056	74 125	77 266
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	**(106 750)**	(54 125)	(55 833)

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ANNEXE 4 - CHARGES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
Honoraires	**10 768**	10 000	7 750
Frais de déplacements	**7 860**	6 000	5 099
Frais de séjour	**201**	1 000	222
Salaires	**14 140**	14 025	14 025
	32 969	31 025	27 096

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ANNEXE 5 - CHARGES DES AUTRES COMITÉS

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
Administration générale et assemblée du bureau			
Honoraires - Bureau	3 848	6 000	5 872
Dépenses - Bureau	7 958	9 000	8 145
Honoraires - comité administratif	2 504	3 000	2 496
Dépenses - comité administratif	4 370	3 000	2 528
Assemblées - régions administratives	-	4 000	-
Allocation de dépenses - président	15 000	15 000	15 000
Honoraires juridiques	12 277	17 000	15 396
Déboursés légaux	338	1 000	561
Dépenses - administration	6 564	12 000	18 756
	52 859	70 000	68 754
Formation continue et enseignement collégial			
Honoraires	386	1 000	616
Frais de séjour et de déplacements	257	1 000	376
Cours - articles éducatifs - CIRED - subventions CÉGEP	365	18 000	14 525
	1 008	20 000	15 517
Comité du bureau du syndic			
Honoraires			
- Syndic	31 565	29 825	29 326
- Syndic-adjoint	11 659	8 000	9 048
- Experts	4 920	4 000	3 396
- Juridiques	784	4 000	4 973
Frais de séjour et de déplacements			
- Syndic	437	1 000	320
- Syndic-adjoint	3 443	1 500	2 141
	52 808	48 325	49 204
Solde à reporter	106 675	138 325	133 475

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ANNEXE 5 - CHARGES DES AUTRES COMITÉS (suite)

	2001		2000
	Réel	Budget	Réel
	$	$	$
Solde reporté	**106 675**	138 325	133 475
Comité de révision des plaintes			
Honoraires	**129**	1 000	472
Frais de séjour et de déplacements	**30**	1 000	646
Honoraires juridiques	**156**	1 000	1 536
Déboursés légaux	**-**	500	-
	315	3 500	2 654
Comité des affaires professionnelles			
Honoraires	**1 176**	3 500	-
Frais de séjour et de déplacements	**575**	2 500	-
Projets	**-**	4 000	-
	1 751	10 000	-
TOTAL DES CHARGES	**108 741**	151 825	136 129

Membre du groupe Belzile, Tremblay
Cabinets indépendants de comptables agréés

États financiers annuel pour l'exercice terminé le 9 mars 2001

Fonds de développement en denturologie (F.D.D.)

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN 35

ÉTATS FINANCIERS

Bilan de liquidation du fonds d'administration générale 36

Revenus et dépenses et surplus du fonds d'administration générale 37

Annexe 1- Revenus et dépenses des opérations courantes et revenus et dépenses de l'expodent 38 et 39

MOQUIN
AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

1550, rue Ampère • Bureau 305
Boucherville • Québec • J4B 7L4

Tél.: (450) 449-9999
Tél.: (514) 640-4013
Téléc.: (514) 640-4014

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux participants du
FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

35

Nous avons procédé à l'examen du bilan de liquidation du fonds d'administration générale du **FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)** au **9 mars 2001**, ainsi que l'état des revenus et dépenses et surplus du fonds d'administration générale de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes généralement reconnues régissant les missions d'examen et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par les administrateurs.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

Moquin, Amyot

Comptables agréés

Boucherville
le 12 mars 2001

SOCIÉTÉ ENREGISTRÉE ISO 9002
AFFILIATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

BILAN DE LIQUIDATION DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
AU 9 MARS 2001

	2001		2000
	$	$	$
ACTIF	après liquidation	avant liquidation	
Encaisse	-	**29 693**	44 077
Comptes à recevoir	-	-	14 911
Taxes de vente	-	**171**	-
Frais payés d'avance	-	-	2 250
	-	**29 864**	61 238
PASSIF			
Fournisseurs et autres créditeurs	-	**750**	750
Taxes de vente	-	-	3 736
Revenus perçus d'avance	-	-	37 125
	-	**750**	41 611
SURPLUS			
Surplus	-	-	19 627
	-	**750**	61 238

Approuvé,

_____, président

_____, secrétaire

Le fonds de développement en denturologie (F.D.D.), constitué le 20 avril 1995 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a débuté son exploitation en avril 1995 et sa principale activité est le salon Expodent.

Le 9 mars 2001, le Fonds de développements en denturologie (F.D.D.) a cessé ses activités et a procédé à la liquidation volontaire de ses actifs en faveur de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES ET SURPLUS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 9 MARS 2001

	2001 $	2000 $
REVENUS		
Opérations courantes (annexe 1)	-	-
Expodent (annexe 1)	110 053	-
	110 053	-
Dépenses		
Opérations courantes (annexe 1)	1 195	1 302
Expodent (annexe 1)	99 371	4 515
	100 566	5 817
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	9 487	(5 817)
Surplus au début	19 627	25 444
Surplus avant liquidation	29 114	19 627
Distribution des surplus	(29 114)	-
SURPLUS À LA FIN	-	19 627

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ANNEXE 1

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES ET REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 9 MARS 2001

	2001 $	2000 $
REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES		
Revenus	-	-
Dépenses		
Honoraires	**750**	999
Papeterie	**202**	185
Taxes et permis	**111**	32
Frais bancaires	**132**	86
	1 195	1 302
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	**(1 195)**	(1 302)

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS

ANNEXE 1

FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN DENTUROLOGIE (F.D.D.)

REVENUS ET DÉPENSES DES OPÉRATIONS COURANTES ET REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 9 MARS 2001

	2001 $	2000 $
REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXPODENT		
Revenus		
Location de kiosque	39 775	-
Inscriptions	2 408	-
Activités	51 635	-
Commandites	16 235	-
	110 053	-
Dépenses		
Comité	4 190	2 835
Repas et hébergement	6 350	-
Imprimerie	160	220
Location de kiosques	25 397	-
Location audio-visuelle	1 304	-
Animation et musique	4 500	-
Articles promotionnels	5 461	-
Honoraires	1 316	-
Programme	10 156	-
Cocktail et banquet	22 929	1 220
Conférences	11 893	-
Autres dépenses	5 715	240
	99 371	4 515
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)	10 682	(4 515)

Non vérifié

MOQUIN AMYOT S.E.N.C. • COMPTABLES AGRÉÉS